

**Silirub 2S****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit:**

Nom de produit : Silirub 2S  
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
Type de produit REACH : Mélange

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:****1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes**

Produit d'étanchéité

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucune utilisation déconseillée connue

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:****Fournisseur de la fiche de données de sécurité**

SOUDAL N.V.  
Everdongenlaan 18-20  
B-2300 Turnhout  
☎ +32 14 42 42 31  
+32 14 42 65 14  
msds@soudal.com

**Fabricant du produit**

SOUDAL N.V.  
Everdongenlaan 18-20  
B-2300 Turnhout  
☎ +32 14 42 42 31  
+32 14 42 65 14  
msds@soudal.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):  
+32 14 58 45 45 (BIG)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange:****2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008**

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

**2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE**

Non classé comme dangereux selon les critères de la Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

**2.2 Éléments d'étiquetage:****Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)**

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

**Informations supplémentaires**

EUH208 Contient: 2-butanone-oxime. Peut déclencher une réaction allergique.

**Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)**

Non classé comme dangereux selon la Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

Contient: 2-butanone-oxime. Peut déclencher une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers:****CLP**

Aucun autre danger connu

**DSD/DPD**

Peut déclencher une réaction allergique

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

# Silirub 2S

## 3.1 Substances:

Ne s'applique pas

## 3.2 Mélanges:

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque
pyrithione zincique	13463-41-7 236-671-3	0.025%<C <0.25%	T; R23 Xn; R22 Xi; R38 - 41 N; R50	Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H301 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	(1)(9)	Constituant

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

(9) Facteur M, voir point 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours:

#### Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

Effets nocifs improbables.

##### Après contact avec la peau:

Effets nocifs improbables.

##### Après contact avec les yeux:

Effets nocifs improbables.

##### Après ingestion:

Effets nocifs improbables.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse polyvalente. Poudre ABC. Acide carbonique.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

### 5.3 Conseils aux pompiers:

#### 5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

Date d'établissement: 2014-11-19

# Silirub 2S

## 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Recueillir le produit qui se libère. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Nettoyer le matériel et les vêtements après le

## 6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit sec. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Matière synthétique.

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

##### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

##### DNEL - Travailleurs

##### pyrithione zincique

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.01 mg/kg bw/jour	

##### PNEC

##### pyrithione zincique

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	90 ng/l	
Eau salée	90 ng/l	
STP	0.01 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.0095 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.0095 mg/kg sédiment dw	
Sol	8.85 mg/kg sol dw	

#### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

### 8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Date d'établissement: 2014-11-19

# Silirub 2S

Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

**a) Protection respiratoire:**

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

**b) Protection des mains:**

Gants.

**c) Protection des yeux:**

Lunettes de protection.

**d) Protection de la peau:**

Vêtements de protection.

**8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Peu combustible
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	> 200 °C
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	l'eau ; insoluble
Densité relative	> 1.0
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

### 9.2 Autres informations:

Tension superficielle	Aucun renseignement disponible
Densité absolue	> 1000 kg/m <sup>3</sup>

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité:

À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

### 10.4 Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles:

Aucun renseignement disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

#### 11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Silirub 2S

Date d'établissement: 2014-11-19

# Silirub 2S

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## pyrithione zincique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	269 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	EPA OPP 81-2	> 2000 mg/kg	24 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	1.03 mg/l air	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

## Corrosion/irritation

### Silirub 2S

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## pyrithione zincique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves	OCDE 405	24 h	24 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Irritant					Étude de	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Silirub 2S

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## pyrithione zincique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles

### Silirub 2S

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## pyrithione zincique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 453	0.5 mg/kg bw/jour		Aucun effet	98 - 104 semaines (tous les jours)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Dermal	NOAEL	EPA OPP 82-3	100 mg/kg bw/jour		Aucun effet	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (poussières)	LOAEL	EPA OPPTS 870.3465	6 mg/m <sup>3</sup> air		Difficultés respiratoires	3 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (poussières)	NOAEL	EPA OPPTS 870.3465	2 mg/m <sup>3</sup> air		Aucun effet	3 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

## Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

### Silirub 2S

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Date d'établissement: 2014-11-19

# Silirub 2S

## pyrithione zincique

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique	OCDE 476	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois	Aucun effet	Valeur expérimentale
Positif avec activation métabolique, positif sans activation métabolique	OCDE 473	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois	Aberrations chromosomiques	Valeur expérimentale

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

### Silirub 2S

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## pyrithione zincique

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474		Souris (masculin/féminin)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

## Cancérogénicité

### Silirub 2S

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## pyrithione zincique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Organe	Effet
Oral		OCDE 453		104 semaines (tous les jours)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale		Aucun effet cancérogène

## Toxicité pour la reproduction

### Silirub 2S

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## pyrithione zincique

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	EPA OPP 83-3	0.5 mg/kg bw/jour	13 jour(s)	Lapin (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	LOAEL	EPA OPP 83-3	1.5 mg/kg bw/jour	13 jour(s)	Lapin (femelle)	Variations de poids		Valeur expérimentale
	NOAEL	EPA OPP 83-3	0.5 mg/kg bw/jour	13 jour(s)	Lapin (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	LOAEL (P/F1)	EPA OPPTS 870.3800	1.4 - 2.8 mg/kg bw/jour		Rat (masculin/féminin)	Perte de poids		Valeur expérimentale
	NOAEL (P/F1)	EPA OPPTS 870.3800	0.7 - 1.4		Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion CMR

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé pour la cancérogénicité

## Toxicité autres effets

### Silirub 2S

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### Silirub 2S

Eruption/dermatite.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

### Silirub 2S

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Date d'établissement: 2014-11-19

# Silirub 2S

## pyrithione zincique

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	EPA OPP 72-1	2.6 µg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	EPA OPP 72-3	6.3 µg/l	96 h	Americamysis bahia	Système à courant	Eau salée	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	EPA OPP 122-2	4.1 µg/l	120 h		Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	2.4 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique		Valeur expérimentale; GLP

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

### Conclusion

Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité

## 12.2 Persistance et dégradabilité:

### pyrithione zincique

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B : Essai de dégagement de CO2	39 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale
OCDE 303A	>= 98.8 %; Boue activée	35 jour(s)	Valeur expérimentale

#### Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN	8.69 h; GLP		Valeur calculée

#### Phototransformation eau (DT50 eau)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
Autres	< 7 minutes		Valeur expérimentale

#### Période de demi-valeur eau (t1/2 eau)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
EPA 161-1	7.4 - 12.9 jour(s); GLP		Valeur expérimentale

### Conclusion

Pas de données expérimentales du/des composant(s) disponibles

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

### Silirub 2S

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

### pyrithione zincique

#### BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	OCDE 305	7.87 - 11	30 jour(s)	Crassostrea sp.	Valeur expérimentale

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 107		0.9	25 °C	Valeur expérimentale

### Conclusion

Pas de données expérimentales du/des composant(s) disponibles

## 12.4 Mobilité dans le sol:

### pyrithione zincique

#### Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
< 0.5E-4 Pa.m <sup>3</sup> /mol				Valeur expérimentale

### Conclusion

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6 Autres effets néfastes:

### Silirub 2S

#### Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Date d'établissement: 2014-11-19

# Silirub 2S

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (CE) n° 517/2004)

**Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)**

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 10 (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables. Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

#### 13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	
-----------------------------------	--

Classe	
--------	--

Code de classification	
------------------------	--

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
--------------------	--

Étiquettes	
------------	--

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
------------------------	--

Quantités limitées	
--------------------	--

### Chemin de fer (RID)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	
-----------------------------------	--

Classe	
--------	--

Code de classification	
------------------------	--

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
--------------------	--

Étiquettes	
------------	--

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
------------------------	--

Quantités limitées	
--------------------	--

### Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	
--------	--

Code de classification	
------------------------	--

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
--------------------	--

Étiquettes	
------------	--

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

Date d'établissement: 2014-11-19

# Silirub 2S

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

## Mer (IMDG/IMSBC)

### 14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	
--------	--

### 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Annexe II de Marpol 73/78	
---------------------------	--

## Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

### 14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	
--------	--

### 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
1 %	

#### Législation nationale Pays-Bas

##### Silirub 2S

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 05
Waterbezwaarlijkheid	8

#### Législation nationale Allemagne

##### Silirub 2S

WGK	1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---

#### Législation nationale France

##### Silirub 2S

Aucun renseignement disponible

#### Législation nationale Belgique

##### Silirub 2S

Aucun renseignement disponible

#### Autres données pertinentes

##### Silirub 2S

Aucun renseignement disponible

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Date d'établissement: 2014-11-19

# Silirub 2S

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

- R22 Nocif en cas d'ingestion
- R23 Toxique par inhalation
- R38 Irritant pour la peau
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques

### Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H331 Toxique par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses

DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

### Facteur M

pyrithione zincique	100	Aigu	BIG
---------------------	-----	------	-----

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Date d'établissement: 2014-11-19